

## Compte-rendu conseil municipal du 26 septembre 2017

**Date de convocation : 18/09/2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt-six du mois de septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

**ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - PERROCHEAU - SARDIN - DELAGE - BUNA - BOUCHER - MOREAU - JACQUELIN - DUPUY-LUCE.**

**ETAIENT ABSENTS : M PESTRE**

Nombre total de conseillers : 13  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers absents : 1

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Convention SDEG 16 pour le remplacement d'un candélabre rue Fontvieille
- Adhésion à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie avec l'ATD 16
- Décisions modificatives Budget Communal et Budget Chauffage
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Vente de la goudronneuse
- Achat Grange Forgeas
- Désignation d'un correspondant défense, d'un délégué suppléant au SIVOS et au SIE de Massignac
- Modification des statuts du syndicat mixte de la Fourrière et nouvelle convention
- Information sur la Commission Communale des Impôts Directs
- Information sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour les Elus
- Présentation du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) de Haute-Charente et débat
- Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération pour l'aménagement du Bourg et lancement de l'appel d'offre pour le choix du bureau d'étude
- Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de M. BUNA concernant des compléments d'informations à rajouter sur le précédent compte-rendu. Celui-ci sera modifié et signé lors de la prochaine séance du Conseil.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Convention SDEG 16 pour le remplacement d'un candélabre rue Fontvieille**

Un candélabre, rue Fontvieille, près du pavillon n° 11 du village vacances est tombé. Le SDEG a effectué les travaux nécessaires pour le remplacement de celui-ci. Il a proposé à la municipalité de signer une convention permettant à la commune d'inscrire les budgets correspondants à cette réparation, en section d'investissement.

Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Adhésion à l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage Voirie avec l'ATD 16**

L'ATD16, par délibération de son Assemblée Générale en date du 27 Mars 2017, propose aux communes membres, une nouvelle mission : « l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie », sous réserve de l'adhésion d'au moins 40% des collectivités adhérentes.

Cette nouvelle compétence regroupe :

- l'entretien de la voirie,
- l'assistance juridique sur les procédures de classement/déclassement,
- la mise à jour du tableau de classement.

Le coût pour la commune serait de 10 € du km avec un plafond à 500 €. La commune compte environ 28 km de voies communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette nouvelle compétence.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Décisions Modificatives budget communal et budget chaufferie**

Les mouvements de crédits suivants sont proposés au Conseil Municipal :

**Budget Commune**

- Opération 299 - Article 2313 : Aménagement Local Technique (ID)	+ 5 000.00 €
- Article 21538 : Autres réseaux (ID)	+ 500.00 €
- Opération 324 - Article 21318 : Travaux Poste (ID)	- 5 500.00 €

## Budget Chaufferie

- Chapitre 011 - Article 6225 : Indemnité aux comptables (FD) + 146.45 €
- Chapitre 011 - Article 6061 : Fournitures non stockables (FD) - 146.45 €

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe.**

Suite aux propositions d'avancement de grade concernant un adjoint technique territorial et un adjoint administratif territorial, reçues par le centre de gestion de la Charente, il convient de créer les postes correspondants.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEG ORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent Technique	Adjoint Technique	C	2	2	TNC
Agent Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	0	1	TNC
Agent Administratif	Adjoint Administratif	C	1	1	TNC
Agent Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	2	TNC

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Vente de la goudronneuse**

La commune de Saint Adjutory a émis le souhait de racheter la goudronneuse appartenant à la commune. Celle-ci a été achetée en 2007 au prix de 10 000 € et a déjà généré des frais de réparation à hauteur d'environ 2 000 €.

Actuellement, elle n'est plus utilisée par les services techniques, car la visite du Contrôle Technique nécessite une contre-visite. Le Maire explique que les frais de réparation de ce matériel seraient trop élevés.

De plus, des travaux de voirie ont été réalisés au printemps par une entreprise extérieure, et ces travaux ont donné entière satisfaction.

Le Maire propose :

- de céder la goudronneuse, en l'état, à la commune de St Adjutory pour un montant compris entre 500 et 1 000 €.
- de sortir ce matériel de l'actif
- d'autoriser M. Le Maire à émettre le titre

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Achat grange Forgeas**

La maison et la grange de M. FORGEAS, situées Grande Rue pour la maison et Place de la Mairie, à côté du bar/restaurant, pour la grange, sont à vendre au prix de 40 000 € depuis plusieurs années déjà.

M. FORGEAS a demandé à M. le Maire s'il souhaitait acquérir ces 2 biens.

La grange (d'environ 100 m<sup>2</sup>) serait une acquisition envisageable dans le but d'agrandir ou de créer un espace de stockage pour le restaurant mitoyen. La Communauté de Communes, propriétaire des murs du restaurant, ne souhaite pas se porter acquéreur pour le moment.

M. BOURNIER explique que M. BONNEAU a proposé de racheter l'ancienne salle des fêtes qu'il loue actuellement. Cette vente permettrait d'équilibrer le budget d'investissement par rapport à cette dépense.

Les conseillers souhaitent visiter la grange avant de proposer un tarif à M. FORGEAS. Le tarif proposé serait de 7 000 € maximum.

Vote Pour : 11 - Abstention : 0 - contre : 1

➤ **Désignation d'un correspondant défense, d'un délégué suppléant au SIVOS et au SIE de Massignac**

Suite à la démission de M. CHAPT du Conseil Municipal, il convient de nommer de nouveaux délégués ou correspondant :

- Correspondant défense : Mme JACQUELIN Catherine.
- Délégués suppléants SIVOS : Mme DELAGE Arlette et M. PERROCHEAU Jean-Claude.
- Délégué suppléant Syndicat Intercommunal d'Energie de Massignac : M. BOURNIER Jean-Pierre.

Les délibérations nécessaires seront prises.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière et nouvelle convention**

Il s'agit de l'adhésion de la commune de Belleville et de Montmoreau ainsi que de la modification de l'article 6.01 concernant les communes nouvelles. Après lecture des modifications de statuts et de la convention actualisée approuvée par le comité syndical en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de modification de statuts présentée.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention actualisée.

Vote Pour : 12 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Information sur la Commission Communale des Impôts Directs**

La Direction Générale des Finances Publiques a envoyé un courrier en mairie pour demander l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Les coefficients de localisation seront appliqués aux impositions locales 2018 de taxes foncières et de cotisations foncières des entreprises. Si la commission n'a pas formulé d'avis avant le 16 octobre 2017, elle est réputée ne pas avoir fait de proposition de modification sur les coefficients de localisation.

L'étude du dossier montre qu'il n'y a aucun changement pour la commune de Montembœuf, la commission ne se réunira donc pas.

➤ **Information sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour les Elus**

Le DIF est un droit ouvert à tous les élus depuis 2016. Tout élu acquiert 20 heures de droit à la formation par an. Pour être éligible au DIF la formation doit être en relation avec la fonction du mandant de l'élu.

La cotisation du DIF est prélevée sur les indemnités des élus.

➤ **Présentation du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) de Haute-Charente et débat**

Monsieur le Maire explique que le PADD est le socle du PLUi, il définit la stratégie d'aménagement du territoire. Le PLUi quant à lui a pour vocation de réglementer la constructibilité des terrains de l'ensemble d'un territoire. C'est la première étape avant l'élaboration du PLUi et toutes les démarches qui en découlent (consultations à la population, enquêtes et réunions publiques).

Les documents nécessaires à la compréhension du dossier ont été envoyés par mail à l'ensemble des conseillers. Le Mémo des PADD Haute-Charente et du Confolentais est présenté et les grands axes sont énumérés :

- Les ressources à connaître, à préserver et à protéger pour les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Les valeurs de la sobriété et de la qualité pour aménager et pour promouvoir le territoire,
- Les principes d'équilibres et de complémentarité pour maîtriser le développement des espaces urbains et ruraux et pour renforcer les centralités existantes.

Où cet exposé, les membres du Conseil Municipal n'ont pas de remarques particulières à émettre. Le débat a débuté à 21H30 et se termine à 22H15.

➤ **Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération pour l'aménagement du Bourg et lancement de l'appel d'offre pour le choix du bureau d'étude**

Monsieur le Maire expose le projet de requalification du centre bourg :

- L'aménagement des rues Laugérias, de l'Eglise et des places Laurent Prat et de la mairie, pour l'amélioration de la sécurité,
- La réalisation d'un cheminement piéton adapté,
- La création de places de stationnement et la gestion de l'écoulement des eaux pluviales.

L'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité seront associés à la mise en valeur paysagère.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 513 960 € HT dont 445 600 € HT affectée aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître-d'œuvre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

### D E C I D E

- D'approuver la réalisation de l'aménagement des rues Laurégias, de l'Eglise, des places Laurent Prat et de la mairie,
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

	Etude Globale	Aménagement de la rue Laurégias	Aménagement de la rue de l'Eglise et de la place L. Prat	Aménagement de la place de la Mairie	TOTAL
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	
<b>ESTIMATION DES TRAVAUX</b>					
Travaux préparatoires		22 500	19 500	33 000	75 000
Réseaux		17 700		20 800	41 200
Borduration, calcaire		28 000	6 400	51 600	86 000
Signalisation, mobilier urbain		4 400	5 200	5 100	14 700
Revêtements		48 200	18 600	122 000	188 800
Plantations, engazonnement		3 500	26 400	10 000	39 900
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>		<b>124 300</b>	<b>78 800</b>	<b>242 500</b>	<b>445 600</b>
3% Taux de tolérance travaux		3 729	2 364	7 275	13 368
2% Révision prévisionnelle des prix		2 486	1 576	4 850	8 912
<b>ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE</b>					
Plan topographique	1 500	-	-	-	1 500
Sondages	500	-	-	-	500
Redevance archéologique					
Frais divers et reproduction	100	100	100	100	400
<b>SOUS TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>2 100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2 400</b>
<b>ESTIMATION HONORAIRES</b>					
Honoraires de maîtrise d'œuvre	13 000	5 000	4 500	15 000	37 500
Coordonnateur sécurité santé	-	650	650	800	2 100
Contrôleur technique	-	500	500	1 000	2 000
<b>SOUS TOTAL HONORAIRES</b>	<b>13 000</b>	<b>6 150</b>	<b>5 650</b>	<b>16 800</b>	<b>41 600</b>
3% Taux de tolérance des honoraires	390	185	170	504	1 248
2% Révision des honoraires	260	123	113	336	832
<b>MONTANT TOTAL DE L'OPERATION</b>					
TOTAL HT	<b>15 750</b>	<b>137 073</b>	<b>88 773</b>	<b>272 365</b>	<b>513 960</b>
20% TOTAL TTC	<b>18 900</b>	<b>164 487</b>	<b>106 527</b>	<b>326 838</b>	<b>616 752</b>

- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le choix du Bureau d'Etude,

Par cette délibération, l'Agence Technique Départementale de la Charente, accompagne la commune pour les démarches de l'appel d'offre pour la désignation d'un bureau d'étude.

M. DUMAS-CHAUMETTE, de l'ATD16, propose une réunion le mercredi 4 octobre 2017 à 20H dans la salle du conseil pour informer les conseillers du déroulement de la suite du dossier.

Vote Pour : 11 - Abstention : 1 - contre : 0

➤ **Questions diverses**

○ **Rencontre avec la société de chasse** : La cabane des chasseurs se situe actuellement sur un terrain privé et elle n'est pas alimentée en électricité. Les chasseurs ont demandé à M. le Maire si la commune possède un terrain à leur prêter pour qu'ils y installent leur cabane. Débat en cours.

○ **Établissement Public Foncier Poitou-Charentes** : deux représentants sont venus en mairie pour l'aménagement de la place, plus particulièrement la rue des Balcons. L'EPF peut racheter des maisons pour les réhabiliter et ensuite les revendre. Si la revente ne se fait pas, au terme du contrat signé avec la commune, c'est la commune qui s'engage à racheter les biens.

○ **Logelia** : la société Logelia possède 33 logements sur la commune. Ils n'ont pas de projet prévu pour le moment sur le territoire de Montembœuf.

○ **Fermeture du collège** : Pour le moment aucune décision n'a été prise, une rencontre est prévue le 3 octobre entre le délégué du département et le conseil d'administration.

○ **Rythmes scolaires** : En raison du non renouvellement des contrats aidés, le SIVOS n'a pas le personnel nécessaire pour assurer les TAPS depuis la rentrée. Le SIVOS est dans l'attente du retour du DASEN et du préfet pour bénéficier du maintien des contrats aidés.

○ **Radar pédagogique** : M. BOURNIER propose de préparer un compte-rendu avec les premiers relevés du radar pédagogique.

○ **Le projet de numérotation** des villages va être lancé. Une commission sera réunie pour cette concertation.

○ **Bornes incendie** : Les contrôles des bornes sont désormais de la compétence de la commune, il reste 2 bornes à incendies qui ne sont pas aux normes sur la commune, bornes obsolètes et débit non conforme. La solution des poches d'eau est à envisager. Le coût d'une borne est d'environ 1 700 € TTC.

○ **Règlements à mettre en place** :

- Mise à disposition de la benne aux administrés pour les déchets verts : il faudrait établir un planning de mise à disposition dans les villages.
- Prêt des tables et bancs en bois et utilisation des tables du centre culturel,
- Règlement du cimetière et mise en place d'affiches pour informer les usagers que la commune n'utilise plus de pesticides.

Séance levée à 23h15

Le Maire,  
TRAPATEAU Jean-Marie